



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lait

Question écrite n° 57672

Texte de la question

M. Didier Marie appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude des producteurs de lait qui craignent la remise en cause des accords de Berlin du 26 mars 1999 à l'occasion de l'examen à mi-parcours par le conseil du régime des quotas laitiers qui devaient être prorogés jusqu'en 2008. Il lui demande de bien vouloir préciser quelles sont les orientations du gouvernement pour soutenir le prix du lait et le développement économique des exploitations.

Texte de la réponse

Les règlements (CE) n° 1256/1999 du Conseil des communautés européennes du 17 mai 1999 modifiant le règlement (CE) n° 3950/92 du 28 décembre 1992 du Conseil des communautés européennes établissant un prélèvement supplémentaire dans le secteur du lait et des produits laitiers et n° 1255/1999 du Conseil des communautés européennes du 17 mai 1999 portant organisation commune des marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers, prévoient le report de la réforme du secteur laitier à la campagne 2005-2006, prolongeant ainsi le régime des quotas laitiers jusqu'à l'année 2008. Ces principes, résultant des accords de Berlin du 26 mars 1999, sont conformes à la position exprimée au cours des négociations par la France, qui a toujours défendu l'idée qu'une réforme de ce secteur n'était pas nécessaire dans l'immédiat. A compter de la campagne 2005-2006, la France bénéficiera d'une augmentation de 1,5 % de sa quantité globale garantie en trois étapes. Parallèlement, une baisse des prix de 5 % par an pendant trois ans interviendra. Cette baisse de prix fera l'objet d'une compensation calculée sur la tonne de quota. S'agissant de l'examen à mi-parcours par le Conseil qui doit intervenir en 2003, celui-ci était effectivement prévu par l'accord de Berlin. A cette occasion, la France ne manquera pas de faire valoir les intérêts fondamentaux de son agriculture, notamment en termes d'emploi, de niveau de vie des agriculteurs, de qualité des produits et de respect de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Didier Marie](#)

Circonscription : Seine-Maritime (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57672

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 mai 2001

Question publiée le : 12 février 2001, page 884

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2802